

Secteur « Syndicalisme et formation syndicale »

SNETAP - FSU

Les congrès nationaux du SNETAP-FSU

Une contribution de Bernard Mauboulès,
Pierre Laborde et Joël Pitt
Juin 2017

Un bref historique

1928 fut marqué par le premier regroupement des personnels des écoles d'agriculture, sous la forme d'une amicale qui se constitua en syndicat en 1936, ouvrant ainsi la lutte revendicative dans l'enseignement agricole. Sous la présidence de Deslandes, professeur à l'École d'Agriculture du Chesnoy, il tenait en 1939 son premier Congrès National où naissaient les premières propositions concertées de réforme au sein de l'enseignement agricole. Cette action trouvait un premier aboutissement dans la loi de 1941, créant les écoles régionales et le diplôme d'études agricoles du Second degré.

Juste après la libération, en même temps qu'allaient se créer une vingtaine d'Écoles Régionales et d'industries laitières, renaissait l'activité syndicale. Roucard, Dorneau, Réné assuraient le Secrétariat général, tandis qu'en 1946, à la suite du développement de l'enseignement agricole féminin, nos camarades formaient à leur tour un syndicat. Nos camarades Aubert, Auger, Glénat Paule et Bonnaire, allaient en assurer successivement le Secrétariat général jusqu'à la fusion.

Les deux organisations allaient alors, après les réorganisations syndicales de 1947, adhérer à la Fédération de l'Éducation Nationale (FEN).

Les deux syndicats, dans leurs actions convergentes et communes, parvenaient à faire aboutir la réforme de l'enseignement agricole qui consacrait par la loi du 2 août 1960 la création des lycées et collèges agricoles. Tout allait désormais favoriser, voire exiger, la fusion des deux syndicats pour former, au sein de la F.E.N., le S.N.E.T.A.P., né en 1965, qui s'impose rapidement comme l'organisation la plus représentative de l'ensemble des personnels de l'Enseignement Agricole Public.

Successivement Claude Jactel, Michel Deschamps, Alain Clément, Annick Merrien, puis Jean-Marie Le Boiteux assurèrent depuis cette date le Secrétariat général.

Les congrès du S.N.E.T.A.P.

Le S.N.E.T.A.P. est né en juillet 1965 de la fusion des deux syndicats de l'Enseignement Agricole (car adhérents tous deux à la F.E.N.), l'un syndiquant les personnels de l'Enseignement féminin (écoles ménagères agricoles), l'autre ceux de l'Enseignement masculin (écoles d'agriculture et écoles spécialisées). Le syndicat féminin, né en 1946 tenait régulièrement depuis cette date des congrès nationaux, le syndicat masculin, né en 1936, venait d'en reprendre l'habitude avec ses congrès d'Ahun en 1964 et de Limoges en mars 1965.

Après une rencontre pédagogique (Mâcon, novembre 1965), **c'est en mars 1966 que le S.N.E.T.A.P. tint son premier congrès, au Lycée agricole de Montargis-le-Chesnoy**: 200 délégués y représentaient 150 sections d'établissements. Le rodage de ce syndicat tout neuf se faisait à travers son combat pour obtenir l'intégration dans les nouveaux corps du personnel en place dans les établissements, la parité avec les situations à l'Éducation Nationale, l'application des statuts du 20 mai 1965 (arrachés par l'action conjointe des deux syndicats).

Le deuxième congrès (mars 1967 aux lycée et collège agricoles de Clermont-Ferrand Marmilhat) se tenait en période de croissance rapide des effectifs du syndicat (environ 2000 membres à cette époque). Le secrétaire général de la F.E.N. (James Marangé) assistait à ce congrès qui associait à l'objectif du combat pour les statuts des personnels celui de la lutte contre les menaces sur l'enseignement public.

1968 fut, pour le S.N.E.T.A.P. aussi, une année mémorable : c'est en effet le troisième congrès, tenu (sous la neige) aux lycées de Rennes-Coetlogon et Rennes-Les Trois-Croix qui décida la création des régions syndicales et jeta les bases de la vie syndicale régionale. Les grèves de mai-juin 68 allaient prouver la nécessité d'une organisation solide à cette échelle régionale, et, dès l'élection des premiers délégués régionaux (décembre 1968) le travail du Conseil Syndical National (CSN) se trouvait en prise plus directe avec la base du syndicat. Mais aussi la motion d'orientation votée par le congrès de Rennes préparait le syndicat à mener une action énergique allant jusqu'à la grève . Après toutes les réflexions faites en mai-juin 68, le S.N.E.T.A.P. tint les 3 et 4 septembre 1968 au collège agricole de Limoges-les-Vaseix une rencontre nationale pour recueillir l'avis des militants du S.N.E.T.A.P. sur les réformes de structure de l'enseignement agricole et sur la vie dans les établissements.

Le quatrième congrès (Saintes, mars 1969) mit au premier plan de l'action syndicale la lutte pour la titularisation (maîtres auxiliaires, agents contractuels de service et d'administration). Le congrès dénonçait la politique gouvernementale créatrice de chômage et l'augmentation de l'aide aux enseignements privés.

Le cinquième congrès (Cibeins, mars 1970) constatait que le S.N.E.T.A.P. avait été capable de lancer seul avec succès un mot d'ordre de grève d'une semaine en novembre 1969 en riposte à l'amputation brutale des crédits d'investissements pour l'Enseignement agricole public dans le budget de 1970, amputation qui marquait la décision gouvernementale de stopper le développement de cet enseignement. Parmi les décisions du congrès, l'instauration des délégués départementaux.

Le sixième congrès (Périgueux, mars 1971) comprenait une proportion, inconnue jusque là de jeunes délégués. Ses travaux reflétèrent la prise de conscience par l'ensemble du syndicat du caractère général de la crise qui touche notre Enseignement. Le congrès de Périgueux, tenant compte de la syndicalisation croissante au S.N.E.T.A.P. de personnels de l'Enseignement supérieur agricole décida de proposer au syndicat une modification des statuts assurant la représentation de ces syndiqués au sein du C.S.N. En application du mandat donné par le congrès de Périgueux, le C.S.N.

devait décider en juin de ne pas assurer la rentrée 71 à la date prévue et d'organiser une grève de trois jours en raison de la situation résultant des décisions ministérielles : fermeture de dizaines de classes, aucun poste budgétaire créé, promesses gouvernementales non tenues concernant les agents contractuels de service et d'administration.

Le congrès de Tours, en 1972, faisait le bilan des 10 années écoulées depuis la loi-programme du 4 août 1962 : au lieu de 700 collèges prévus pour 1975, 111 existants en 1972, 9305 postes budgétaires sur 33644 prévus, 39000 élèves scolarisés sur 150000 prévus Pour l'Enseignement agricole public. Le congrès dénonçait, en même temps que l'extension de l'auxiliariat, la privatisation et la répression sous diverses formes à l'encontre de militants et responsables syndicaux. Le bilan des 10 années 62-72 devait être porté devant l'opinion par une conférence de presse du S.N.E.T.A.P. à Paris le 13 juin 1972 et par la large diffusion d'un document sur la crise de l'Enseignement agricole et les solutions du S.N.E.T.A.P. Des journées d'études organisées en décembre 1972 à Marmilhat, en présence du secrétaire général de la F.E.N. et des représentants des principaux syndicats de la F.E.N. avaient pris pour thème général : l'intégration de l'Enseignement agricole dans un ministère unique de l'Éducation, conséquences pour cet Enseignement et ses personnels.

Le huitième congrès (Roanne-Chervé, mars 1973) revendiquait « une autre politique de l'Enseignement agricole, un Enseignement agricole à part entière dans le cadre d'une politique globale de l'Éducation. Le Congrès de Roanne adoptait le principe de tenir un an sur deux les congrès ordinaires. Secrétariat collégial.

Événement sans précédent dans la vie du S.N.E.T.A.P., le rassemblement national à Paris le 16 octobre 1974 de 1200 syndiqués venus de toutes les régions, un meeting à la Bourse du Travail avec, à la tribune les représentants de la F.E.N. (Marangé), du S.N.E.P. (Berge), du S.N.I. (Boucharressias), du S.N.E.P.T.-C.G.T. (P. Cavalier), du S.N.E.S. (Camy-Peyret), du S.N.E.Sup (Muzliak), du M.O.D.E.F. (Mineau), des élus socialistes (Duroure), des élus communistes (Rigout), des parents d'élèves CORNEC (P. Dubost) et de nombreux messages (dont celui de la F.N.S.E.A.). C'est également en 1973 qu'apparaît la tribune libre dans l'Enseignement Agricole.

Le neuvième congrès (Coutances, mars 1975) faisait le bilan de deux années de lutte, d'abord plusieurs grèves dont la grève S.N.E.T.A.P. de mai 73 pour la défense des non-titulaires, la grève intersyndicale (S.N.E.T.A.P., S.N.I.T.A., S.N.I.A.) de novembre 73 contre l'asphyxie de l'Enseignement agricole public.

Le dixième congrès (La Roche-sur-Yon, mars 77) dénonçait le Plan global d'aménagement de l'Enseignement agricole public et constatait que le combat contre une telle agression du pouvoir contre notre enseignement, ses personnels et ses usagers ne peut être le fait des seuls personnels de l'Enseignement agricole public. La grève intersyndicale (S.N.E.T.A.P., S.N.I.T.A., F.O., S.G.E.N., C.G.T.) des personnels de l'Enseignement agricole les 24-25-26 mai 1977 et les diverses initiatives prises dans les régions pour prolonger l'action en étaient une illustration. Le congrès de La Roche-sur-Yon décidait le principe d'un congrès en 1978. En novembre 1977, des «Journées de réflexion pédagogique» sont réunies à Moulins. Un débat de haut niveau, avec de nombreux intervenants extérieurs (responsables syndicaux, sociologues, organisations professionnelles agricoles, les responsable des exploitations au ministère...) est principalement axé sur la place des enseignements professionnels, et le rôle de l'exploitation annexée.

En novembre 1978, le onzième congrès est réuni au lycée de Châteauroux. La question des non-titulaires est au cœur des débats.

Le douzième congrès se réunit à Marmilhat en février 1981. L'heure est à la lutte contre la directive du ministre Méhaignerie, sur l'enseignement et la recherche. En avril, le bureau national du S.N.E.T.A.P. appelle de ses vœux l'élection d'un président de gauche, mais il annonce qu'il « ne modulera pas ses revendications, qu'il ne transigera pas sur les intérêts de ses mandants » . En

novembre 1981, le S.N.E.T.A.P. réunit des États Généraux à Quétigny, avec la participation du ministre (E. Cresson), de la FCPE, de la FEN (J. Pommatau), du SNES (M. Vuaillat). La question de l'intégration de l'enseignement agricole dans un ministère unique de l'éducation nationale est à l'ordre du jour. Le SNETAP interviendra en ce sens au congrès de la FEN à Avignon. Une tribune de discussion sur cette question est ouverte dans le bulletin du SNETAP, "l'Enseignement Agricole".

Le treizième congrès est réuni en février 1983 au lycée de Carcassonne. La réforme globale de l'enseignement agricole est engagée. Le SNETAP avait déjà organisé une journée de réflexion à ce sujet en novembre 1982. Le SNETAP se prépare pour la première consultation générale des personnels du ministère de l'agriculture (juin 1983).

Lorsque le SNETAP réunira son quatorzième congrès et fêtera son vingtième anniversaire au LEGTA de Limoges en mars 1985, l'enseignement agricole sera régi par les lois Rocard de juillet et décembre 1984 (intégrées en 1993 dans le code rural). C'est également le temps de la décentralisation administrative. La rénovation pédagogique s'annonce, commençant par la "rénovation" du BTA, et l'introduction dans la délivrance des diplômes du contrôle certificatif.

Deux ans plus tard, **en mai 1987, le quinzième congrès se réuni au LEGTA de Pau.** Depuis le congrès de Limoges, le SNETAP s'était souvent trouvé dans l'action, contre la déréglementation, contre la reprise du recours à des non titulaires, pour le maintien du pouvoir d'achat, pour dénoncer les dérives de la rénovation du BTA. En décembre 1987, le SNETAP recueille 55,4% des voix dans l'enseignement agricole, lors de la deuxième consultation générale.

Le seizième congrès se réunit à Aubenas en avril 1989. Le SNETAP se prononce pour la signature des accords permettant la revalorisation des carrières des enseignants, à condition que des mesures analogues soient adoptées pour les ATOS. Le SNETAP s'oppose à la poursuite de la rénovation des autres formations dans les conditions de celle du BTA.

Un congrès extraordinaire est réuni à Rambouillet en mars 1990, après plusieurs mois de lutte de tout le syndicat, pour apprécier les résultats de la négociation sur la revalorisation des carrières des ATOS. Fin 1990, le SNETAP dépasse la barre des 60% des voix des personnels de l'enseignement agricole public lors de la troisième consultation générale. Il devient la deuxième organisation syndicale du ministère de l'agriculture.

Le dix-septième congrès se réuni au LEGTA d'Angoulême-L'Oisellerie en novembre 1991. Le développement de l'emploi précaire, la dégradation du pouvoir d'achat, et des conditions de travail, la poursuite de la rénovation des formations sont au cœur des débats.

L'année 1992 est marquée par l'éclatement de la FEN. Le malaise planait depuis plusieurs années, et le SNETAP s'en était fait l'écho dans "L'Enseignement Agricole" à de nombreuses reprises. En avril, le SNETAP lance un appel à l'action pour éviter la scission. A une écrasante majorité, les militants du SNETAP se prononcent en juin contre l'intégration de leur syndicat dans un Syndicat des Enseignants, comme le souhaite la direction de la FEN. A Créteil puis à Perpignan, la FEN décide l'exclusion du SNES et du SNEP. Le SNETAA est sommé de se fondre dans le SE en construction. Au congrès extraordinaire de Paris-Grignon, le SNETAP décide de suspendre son adhésion à la FEN, et d'œuvrer pour l'unité. Quel syndicalisme ? Quelles solidarités intersyndicales ? Quel fédéralisme ? Les militants sont consultés. Ils décident de poursuivre l'action unitaire initiée dans les CLU (comités locaux unitaires) dans l'objectif de créer une nouvelle fédération.

En juin 1993, Michel Deschamps, secrétaire général du SNETAP, prend la direction du bureau provisoire de la FSU, nouvellement créée. Ces difficultés, au sein de la FEN, dont la presse s'était largement fait l'écho, n'empêchent pas le SNETAP, désormais SNETAP-FSU, de remporter la quatrième consultation générale des personnels du ministère de l'agriculture, et de prendre la première place dans l'ensemble du ministère devant FO. Un million de personnes, dont de très

nombreux militants du SNETAP, manifestent dans les rues de Paris, le 16 janvier 1994, leur attachement à la laïcité de l'État et de son école.

Le dix-huitième congrès se réunit à Angers en mars 1994. L'emploi est la priorité du SNETAP, qui réclame une loi de programmation pour l'enseignement, des moyens pour le développement du service public, l'amélioration des conditions d'emploi et de travail des personnels. En novembre et décembre 1995, les militants du SNETAP sont nombreux à manifester pour la défense de la sécurité sociale, contre le plan Juppé.

Le dix-neuvième congrès se tient au LEGTA de Dax en avril 1996. Alain Clément, qui assurait l'intérim de Michel Deschamps depuis juin 1993, est élu secrétaire général. En novembre 1996, a lieu la cinquième consultation générale. Le SNETAP progresse en points, et se trouve confirmé à la première place des organisations syndicales du ministère de l'agriculture.

Le vingtième congrès du SNETAP se réunit du 2 au 5 juin 1998, au LEGTA d'Antibes. Constatant l'importance de la dégradation des conditions de fonctionnement de l'enseignement agricole public, il appelle les personnels à ne pas assurer la rentrée. Ce mouvement, largement suivi dans toute la France les 10 et 11 septembre 1998, contraint le ministère à dégager des moyens supplémentaires d'urgence. Mais l'urgence durant, le SNETAP s'emploie à faire reconnaître le caractère pérenne des besoins, et à obtenir la création des emplois nécessaires à la résorption de la précarité et au bon fonctionnement des établissements.

Le vingt et unième congrès s'est réuni au LEGTA de Moulins, du 7 au 10 juin 2000. Le Ministère avait lancé une grande consultation, simulacre de démocratie participative, appelé PROSPEA (PROjet pour le Service Public d'Enseignement Agricole). Une faible proportion des personnels d'enseignement et d'éducation a pu y participer, et les ATOSS en étaient exclus. Au contraire, le SNETAP-FSU a affirmé son projet :

- La double mission de l'Enseignement Agricole : mission d'enseignement et d'éducation, mission de formation professionnelle initiale et continue,
- Développer le service public d'enseignement agricole,
- Intégrer le budget de l'enseignement agricole dans un budget civil de l'éducation
- Réaffirmer la parité avec l'Éducation nationale,
- Mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur, les réformes structurelles.

A Pontivy, s'est tenu le vingt deuxième congrès, du 21 au 24 octobre 2002.

Le SNETAP demande la concrétisation des propositions qu'il a formulées à l'occasion de la mission FOTINOS dont certaines ont été reprises par l'auteur du rapport. Cela concerne notamment la réponse aux besoins de scolarisation des jeunes, la lutte contre l'échec scolaire et l'exclusion scolaire, le développement de la formation des adultes, la mise en œuvre d'un véritable politique de santé à l'école, d'aide sociale aux élèves et étudiants, de lutte contre la violence ou les toxicomanies. Cela concerne aussi la mise en commun de services (médecins scolaires, assistantes sociales, conseillers psychologues, ...) ainsi que le recrutement et la formation initiale et continue des personnels et leur remplacement. Cette collaboration renforcée entre les deux ministères est seule à même de garantir aux élèves une authentique égalité de traitement avec ceux de l'éducation nationale. Elle doit également permettre d'obtenir une nouvelle étape de parité pour les personnels (proviseurs, agrégés, CASU, SGASU, ...). Le Congrès condamne le projet de loi de finances 2003.

Le SNETAP affirme que c'est dans la diversité des voies de formation et des champs d'intervention organisés par une cohérence nationale que l'ambition éducative du pays pour sa jeunesse peut s'accomplir, notamment en garantissant une offre de qualité sur l'ensemble du territoire :

- Coexistence des trois voies générale, technologique et professionnelle et mise en œuvre de la transformation des LPA et LEGTA en LEGTPA;
- Offre de parcours diversifiés dans tous les champs professionnels, y compris celui des Services, et dès la classe de 4e, en partenariat avec les établissements de l'éducation nationale,
- Développement des capacités d'accueil au niveau V pour permettre aux établissements publics de remplir la mission d'insertion scolaire que la loi leur a confiée ;
- Développement des passerelles entre les différentes voies, et entre l'enseignement agricole et l'éducation nationale ;
- Accès des élèves de la voie professionnelle au niveau III (BTS) en organisant les conditions d'accueil favorisant leur réussite;
- Accès des bacheliers technologiques et scientifiques de l'enseignement technique agricole à l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire;
- Développement de l'accès à l'enseignement supérieur pour l'ensemble des bacheliers.

L'accroissement des taux de réussite et la lutte contre l'échec scolaire doivent être favorisés notamment par :

- La prise en compte globale de l'élève par des équipes pluri-professionnelles (CPE, MI-SE, Infirmières, ATOS, enseignants, assistantes sociales, ...) et l'intervention concertée des différentes catégories de personnels;
- L'encadrement par des personnels adultes pendant tous les temps de la vie scolaire;
- Des conditions d'accueil et de vie favorisant le travail scolaire et l'épanouissement personnel des élèves, ainsi que l'apprentissage de la vie collective et de la citoyenneté ;
- Des externats et des internats repensés dans leur architecture pour tenir compte des évolutions des attentes des jeunes et de leurs familles ;
- Le développement du travail en petits groupes et du soutien dans le cadre scolaire.

Le SNETAP se déclare opposé à tout projet de transfert des personnels ATOSS aux collectivités territoriales qui pourrait préfigurer une étape ultérieure de privatisation des services d'entretien, de maintenance et de restauration.

Réuni à Amiens, du 20 au 23 octobre 2004, le 23ème congrès national du SNETAP-FSU a étudié le texte établissant une constitution pour l'Europe, et pesé les conséquences de son éventuelle adoption sur le service public d'enseignement agricole, sur ses usagers, sur ses personnels. Sa conclusion est claire. Le congrès a décidé à l'unanimité, dans la motion d'orientation, d'appeler les personnels à voter NON à ce référendum.

Le 24ème Congrès s'est déroulé du 5 au 8 novembre 2007 au lycée agricole d'Albi. Il est axé sur la défense du régime des retraites, et la préservation de la qualité de l'Enseignement Agricole Public. Alors que la loi Fillon de réforme des retraites, que nous avons combattue en 2003, prévoyait un rendez-vous en 2008 pour réviser certaines de ses dispositions, ce rendez-vous a été vidé de toute signification par l'annonce dès septembre 2007 de l'allongement de la durée de cotisation à 41 ans par le Premier ministre. Le Congrès du SNETAP dénonce la baisse spectaculaire du montant des retraites du fait de l'allongement de la durée de cotisation et du système de décote. Il réaffirme son attachement au système par répartition et au code des pensions et revendique, pour les salariés du public comme du privé, le droit au départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75% pour 37,5 annuités. Il exige l'abrogation des réformes Balladur et Fillon. Il exige que le rendez-vous de 2008 soit l'occasion d'une remise à plat complète des dispositions pour l'ensemble des salariés, et d'une recherche de financements solidaires garants d'une meilleure justice sociale.

Une attaque sans précédent contre les services publics et les statuts des agents. Après plusieurs années d'attaques contre le statut de la Fonction Publique menées par les précédents gouvernements, c'est une déclaration de guerre que lui a faite Nicolas Sarkozy lors de son discours à l'Institut Régional d'Administration de Nantes le 19 septembre 2007.

En annonçant sa volonté de ne pas remplacer un départ à la retraite sur deux, de lier l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires à la réduction des effectifs, de faire reposer leur rémunération sur leur mérite individuel, de supprimer peu à peu la notion de corps pour la remplacer par celle de métier et rendre ainsi plus facile les mobilités en fonction des besoins des services, de " sortir du carcan des statuts " (sic) et d'individualiser les carrières, de remettre en cause le recrutement par concours, d'ouvrir aux fonctionnaires la possibilité de quitter la fonction publique contre un pécule et de laisser le choix aux nouveaux entrants entre un statut de fonctionnaire et un contrat de droit privé négocié de gré à gré, Nicolas Sarkozy entend en fait détruire le statut qui a fait des fonctionnaires des agents au service de l'intérêt général et des missions de service public, en étant préservés par un statut qui les rendait indépendants.

Estimant que le ministre de l'Agriculture et la DGER n'assument plus correctement la responsabilité de la tutelle de l'enseignement agricole qui leur a été confiée, le Congrès d'Albi considère que cette tutelle devrait être confiée à un ministère unique, en charge de toutes les composantes du service public d'éducation (Éducation nationale, Enseignement agricole). Le Congrès décide d'organiser une consultation de l'ensemble des adhérents sur cette orientation, en leur fournissant préalablement un document d'information, afin de leur permettre de se prononcer sur la base d'une information complète.

Le 25ème congrès se déroule à Hyères en mai 2009. Les combats menés par nos camarades des DOM (Guadeloupe, Martinique puis La Réunion) sont d'ailleurs révélateurs des effets dévastateurs de la crise : l'éloignement et l'isolement engendrent une situation sociale fortement dégradée (chômage, précarité, pauvreté, hors normes) qui ont en effet amplifié les conséquences de cette crise. Lors de cette action, menée de façon exemplaire, au-delà des augmentations de 200€, c'est un désir de justice et d'égalité qui s'est exprimé.

Les deux premières années du gouvernement de Nicolas Sarkozy ont constitué une période de nouvelles régressions au travers de la mise en œuvre déterminée de son programme présidentiel, qui s'est traduite par une frénésie de réformes, menées à la hâte, sans aucune concertation, et maintenues envers et contre tout malgré une contestation sociale et une morosité des Français croissantes. Le seul véritable fil conducteur de ces réformes, sous couvert d'une prétendue diminution de la dette de l'État, était en réalité une destruction méthodique des tous les outils dont s'était doté la France pour assurer les solidarités et la cohésion sociale. Si la réelle motivation avait été de réduire les déficits, le gouvernement n'aurait pas diminué ses recettes par les cadeaux fiscaux contenus dans la loi TEPA (Travail, Emploi et Pouvoir d'Achat) dont nous revendiquons toujours l'abrogation.

Dans la Fonction Publique, la RGPP (révision générale des politiques publiques) continue à marche forcée dans le seul but de supprimer par dizaines de milliers les emplois publics. Elle se traduit par des regroupements forcés et sans logique aucune des services Publics (création de Pôle Emploi, fusions Direction Départementale de l'Agriculture et Direction Départementale de l'Équipement par exemple, ou dans l'enseignement agricole, fusion des Établissements Publics Locaux). Certains projets ont également pour objectif d'imposer aux Services publics les logiques de rentabilité et de profits, comme la loi Hôpital, Patients, Santé, Territoires, au plus grand mépris des besoins réels des usagers. Parce que les Services Publics sont garants de l'égalité, l'indépendance et de la citoyenneté, le 25ème Congrès du SNETAP exige l'arrêt immédiat de toutes les régressions qui leur sont imposées, et leur reconstruction dans le respect des valeurs qui ont conduit à leur création, pour la plupart sous l'impulsion du Conseil National de la Résistance (CNR). De même pour le Statut Général des Fonctionnaires, il demande un retour aux principes fondateurs des lois de 83/84. Il exige également le rétablissement des dizaines de milliers d'emplois de fonctionnaires supprimés.

Le 26ème congrès se réunit à Melle en juin 2011 dans un contexte mondial agité depuis des mois par des révoltes populaires et sociales dont il convient de tirer les leçons. Trop longtemps dominées par les pouvoirs de l'argent, par les ambitions démesurées de certains et par la volonté de domination des pays occidentaux, les populations de pays du Moyen-Orient et du Maghreb ont ainsi décidé en ce début 2011 de dire non à la misère et à la répression qui leur étaient imposées. Si la Tunisie et l'Égypte ont réussi à se débarrasser de leurs dictateurs, et même si la route reste longue pour en

réparer les dégâts, la répression violente contre les populations révoltées continue en Libye, en Syrie, au Yémen, au Maroc... le Congrès du SNETAP ne peut que la condamner avec la plus extrême fermeté. En bref, elles dénoncent le capitalisme et sa brutalité.

Le congrès condamne toute gestion managériale individualisée et au mérite, et exige le retour à un véritable statut public protecteur et garantissant une égalité des agents dans leur carrière. Cette logique d'individualisation se poursuit même au-delà de la carrière, puisque le projet de réforme du financement de la perte d'autonomie, qui ne propose que des solutions individuelles de type assurance, ne peut que générer d'importantes inégalités. Le SNETAP exige, lui, un système obligatoire offrant une égalité de traitement pour tous, c'est-à-dire relevant du service public. Le congrès condamne sans réserve, la proposition de l'Association des Régions de France (ARF) de transférer aux Régions l'enseignement agricole, comme l'ensemble de l'enseignement professionnel.

Le 27ème congrès s'est réuni du 9 au 12 avril 2014, à Arras. Le SNETAP-FSU revendique le développement de Services Publics forts, dans des domaines aussi essentiels que l'éducation, la santé, la justice, le culture, mais qui doivent aussi être au service des politiques environnementales, sociales et énergétiques. C'est la raison pour laquelle, le Congrès dénonce la Modernisation de l'Action Publique initiée par le Gouvernement, qui ne fait que faire suite à la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) qui a vu supprimer des centaines de milliers d'emplois de fonctionnaires, en supprimant des missions ou en en délégant d'autres pour alimenter des intérêts privés.

L'enseignement agricole public continue de souffrir de son rattachement au Ministère de l'agriculture et l'enseignement maritime est tiraillé entre la tutelle administrative du Ministère de l'Écologie et la gestion d'une partie de ses personnels par le Ministère de l'Agriculture. Tous ces éléments justifient la réaffirmation, par le Congrès de la nécessité de travailler à la construction d'un grand Ministère de l'Éducation et de la Formation qui unifie le système éducatif, tout en préservant les spécificités de chacun.

Le SNETAP-FSU, lui, revendique l'affirmation de la place des ateliers technologiques et des exploitations agricoles pédagogiques. Il exige que leur vocation pédagogique soit réaffirmée, renforcée et matériellement prise en charge. C'est dans le même esprit que le Congrès considère que les personnels des exploitations agricoles et des ateliers technologiques doivent être des agents publics et à ce titre être titularisés dans des corps de fonctionnaires.

Dans l'enseignement agricole public, les effets des suppressions d'emplois des dernières années, les réformes pédagogiques (en particulier celle de la voie professionnelle) qui ont déstructuré ses formations et pénalisé la réussite de ses élèves continuent à dégrader la qualité de cet enseignement. Le refus d'organiser, de structurer, de consolider et de financer la formation des adultes et l'apprentissage public fragilise les CFA et CFPPA et précarise le situation de leurs personnels.

Les conditions calamiteuses de mise en œuvre du plan de dé-précarisation ont encore plus déstabilisé l'enseignement agricole public, en vidant certains CFA et CFPPA de leurs personnels les plus expérimentés, en créant des frustrations chez les collègues exclus du dispositif et en créant, en formation initiale, un véritable jeu de chaises musicales.

Dans l'enseignement maritime, le bilan est encore plus désastreux, avec un seul enseignant dé précarisé en 2 ans. Le Congrès du SNETAP-FSU exige :

- Qu'il soit clairement réaffirmé que l'enseignement agricole public comprend l'enseignement technique, l'enseignement supérieur agronomique et vétérinaire, la formation continue et l'apprentissage, toutes voies à égale dignité et dotées des moyens nécessaires,
- Que l'enseignement et la formation professionnelle publics soient mis en capacité d'accueillir tous les publics, jeunes ou adultes qui en font le choix, et deviennent ainsi majoritaires dans l'enseignement agricole,
- Que l'enseignement maritime soit piloté par un Ministère ayant de véritables compétences en matière de pédagogie et soit doté de personnels fonctionnaires disposant de statuts harmonisés avec l'enseignement agricole

Le SNETAP-FSU, qui est le premier syndicat de l'enseignement agricole et maritime public, appelle l'ensemble des personnels à lui renouveler sa confiance à l'occasion des élections professionnelles du

4 décembre 2014. A ces élections, le taux de participation pour le CTM est en augmentation par rapport à 2011 et supérieur à celui observé dans la Fonction Publique. Cela permet de renforcer la représentativité du SNETAP-FSU et la FSU: 1ère au CTM avec 29,19 % des voix et 1 ère au CTEA avec 44, 26 % des voix.

Le 28ème congrès s'est réuni du 17 au 20 mai 2017, à Laval. Ce congrès s'ouvre dans un contexte politique particulier. Au niveau international, l'arrivée au pouvoir du Président américain Trump, tout comme quelques mois auparavant la sortie de l'Union Européenne de la Grande Bretagne ont surpris tous les commentateurs. En France, l'élection du Président Macron a pour conséquence l'éclatement et la dispersion des partis politiques traditionnels de droite comme de gauche. Les orientations libérales du nouveau gouvernement (menace sur le code du travail, suppression des postes de fonctionnaires....) sont préoccupantes pour le monde des salariés.

Concernant les problématiques agricoles et environnementales, le SNETA souhaite poursuivre sa réflexion engagée depuis des années sur un autre modèle agricole, familial et relocalisé, rémunérateur et préservant l'environnement.

Pour améliorer l'implication militante et assurer le renouvellement des cadres de l'organisation, le congrès vote une modification importante de ses statuts. La durée des mandats du secrétariat général sera progressivement limitée dans le temps. Enfin, un nouvel article est introduit visant à la création d'une commission « Égalité femme-homme ». Son objectif est double : d'abord de proposer des mesures pour tendre vers la parité et d'autre part de contribuer à la lutte contre les discriminations femmes-hommes.